

Finale régionale des Jeux du Québec

Région Centre-du-Québec



Drummondville, 15 janvier 2023

The logo for Club Plongeon Drummondville, featuring the word "Club" in a large, grey, stylized font, with "Plongeon" in a blue, sans-serif font below it, and "DRUMMONDVILLE" in a smaller, blue, sans-serif font at the bottom.

Le Club de plongeon du Réseau aquatique Drummondville est heureux de vous inviter à la finale régionale des Jeux du Québec, région du Centre du Québec. Nous profitons aussi de cette occasion pour initier la relève avec mes premiers Jeux du Québec afin de donner une expérience de compétition à plus de plongeurs de la région.

Mélissa Vadnais

Informations générales

Date : 15 janvier 2023

Heure : voir l'horaire plus bas

Endroit : Piscine Aqua complexe
1380 rue Montplaisir, Drummondville (Québec), J2C 0M6

Participants : Tous les plongeurs résidents de la région du Centre du Québec selon l'adresse figurant sur son bulletin scolaire.

Coût : 40.00 \$ / inscription pour la Finale régionale
30.00 \$ / inscription pour les Épreuves Mes premiers Jeux

Paiement : Comptant ou par chèque au nom du Réseau aquatique de Drummondville

Juge arbitre : À déterminer

Directeur de la rencontre: Mélissa Vadnais

Inscriptions : **Formulaire d'inscription : date limite le 9 janvier 2023**

Liste de plongeon : date limite le 12 janvier 2023

Les feuilles de plongeon doivent être remplies électroniquement (REZMAN) et envoyées au Club de plongeon nom du club.

Le tout doit être envoyé à Mélissa Vadnais par courriel :

mvadnais@piscinesdrummondville.com

Affiliation : Doivent être affiliés à Plongeon Québec au minimum plongeur récréatif assuré, mais si sélectionné pour la finale les athlètes devront s'affilier niveau espoir ou provincial au plus tard le 1er février 2023.

Critères de participation : Voir livre des règlements de Plongeon Québec. Les plongeurs doivent représenter la région qu'ils représenteront aux Jeux du Québec (i.e. Région d'appartenance = résidence permanente = bulletin scolaire). L'athlète doit participer dans la même catégorie pour laquelle il compte se qualifier pour les Jeux du Québec.

Règlements de compétition

Lors d'une année de finale des Jeux du Québec, lorsque plus d'un club participe à la finale régionale, les éléments suivants sont obligatoires afin de rendre la finale régionale admissible :

1. Les épreuves de la finale régionale doivent comporter le même nombre de plongeon que la finale des Jeux du Québec, à moins d'une entente signée de la part de l'entraîneur responsable de chacun des clubs présents;
2. Un panel de 5 officiels est obligatoire;
3. Chaque club présent doit avoir la possibilité d'avoir un officiel sur chaque panel s'il le désire.

Représentation

Les plongeurs représentent leur Région, et non leur club pour cette compétition. SVP, Veuillez indiquer la région dans la section « Club » dans le logiciel Rezman lorsque vous remplirez les listes.

Liste de plongeon

(À moins d'une entente signée de la part de l'entraîneur responsable de chacun des clubs présents)

Catégorie garçons et filles	Tremplin de 1m		Tremplin de 3m	
		Plongeon au choix	Plongeon avec limite de CD	Plongeon au choix
12-14 ans Espoir	3 CD max 5.4	2	3 CD max 5.7	2
15-17 ans Espoir	3 CD max 5.4	2	3 CD max 5.7	2

***Lors de la finale régionale les plongeurs seront exécutés dans l'ordre choisi par l'athlète en exécutant d'abord les plongeurs avec limite de CD.*

Les règlements en ce qui concerne les championnats provinciaux Espoir ne s'appliquent pas pour les Jeux du Québec. Les passeports ne peuvent être réussis lors de la Finale provinciale des Jeux du Québec.

L'athlète peut effectuer 1 seule chute par épreuve. Le CD de la chute avant est de 1.0 et le CD de la chute arrière est de 1.1 au 1 mètre et 3 mètres. Les chutes sont une catégorie à part, elles correspondent à un type de départ différent du premier chiffre qui les désigne. Ainsi, 101F et 101C peuvent se retrouver dans la même liste sans restriction quant au type de départ. Les sauts ne sont pas acceptés.

Surclassement : Le surclassement d'une catégorie est autorisé. Cependant, l'athlète doit être inscrit dans la même catégorie à la Finale provinciale qu'à la finale régionale. Tous ceux qui font partie des exclusions ne peuvent compétitionner en surclassement.

Exclusions : Athlète Excellence, Élite, Relève ou athlètes s'étant qualifiés pour les championnats canadiens Junior ou Senior entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2016.

Composition de l'équipe pour la finale Provinciale :

12 athlètes, 2 entraîneurs ou 1 entraîneur et 1 accompagnateur.

Maximum 12 athlètes, maximum de 6 filles et de 6 garçons. Habituellement 2 participants par épreuve, par catégorie, par sexe (pourrait être 3 ou 4).

Advenant qu'une région n'ait qu'un participant à la finale régionale dans une catégorie d'âge, les entraîneurs sélectionnés pour la finale des Jeux du Québec pourront additionner un athlète du même sexe dans l'une des deux autres catégories à condition que celui-ci se soit classé 3e dans son épreuve lors de la finale régionale. Un maximum de 4 plongeurs du même sexe par groupe d'âge sera accepté. Seulement les 2 meilleurs plongeurs par catégorie d'âge, par région, pourront accéder aux finales.

Exemple 1 : une seule fille participe à la finale régionale dans la catégorie B. Les entraîneurs peuvent décider de prendre la fille en 3e position de la catégorie D ou la fille en 3e position dans la catégorie C pour participer à la finale des Jeux du Québec.

Exemple 2 : seulement 1 garçon C et un garçon B participent à la finale régionale. Les entraîneurs peuvent décider de prendre le garçon en 3e et 4e position de la catégorie D pour participer à la finale des Jeux du Québec.

Advenant qu'une région n'ait aucun participant à la finale régionale dans une catégorie d'âge, les entraîneurs sélectionnés pour la finale des Jeux du Québec pourront additionner deux athlètes du même sexe dans l'une des deux autres catégories ou dans les deux autres catégories à condition que ceux-ci se soient classés 3e (ou 3e et 4e) dans leur épreuve lors de la finale régionale. Un maximum de 4 plongeurs du même sexe par groupe d'âge sera accepté. Seulement les 2 meilleurs plongeurs par catégorie d'âge, par région, pourront accéder aux finales.

Exemple 1 : Aucune fille ne participe à la finale régionale dans la catégorie B. Les entraîneurs peuvent décider :

Option A : Prendre la fille en 3e position de la catégorie D et la fille en 3e position dans la catégorie C pour participer à la finale des Jeux du Québec.

Option B : Prendre les filles en 3e et 4e position de la catégorie D pour participer à la finale des Jeux du Québec

Option C : Prendre les filles en 3e et 4e position de la catégorie C pour participer à la finale des Jeux du Québec

Exemple 2 : Aucun garçon C et B ne participent à la finale régionale. Les entraîneurs peuvent décider de prendre les garçons en 3e et 4e position de la catégorie D pour participer à la finale des Jeux du Québec.

Sélection des athlètes pour la finale Provinciale :

La région peut choisir l'un des 2 critères suivant :

Choix #1 : Les deux plongeurs ayant accumulé le plus de points en additionnant le 1m et le 3m par catégorie, par sexe, par région.

Choix #2 : Le plongeur ayant gagné le 1m et le plongeur ayant gagné le 3m, par catégorie, par sexe, par région.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilié chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du Code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du Code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

**Toute autre méthode de sélection des athlètes pourra être utilisée, en autant qu'une entente soit signée de la part de l'entraîneur responsable de chacun des clubs présents.

Sélection des entraîneurs pour la finale Provinciale :

1. Un entraîneur doit avoir 18 ans et plus, et détenir sa certification de moniteur ou d'instructeur, ou plus.
2. Une équipe de 2 entraîneurs sera priorisée par rapport à un 1 entraîneur et un accompagnateur.

Dans une région administrative où un seul club trouve son siège social, 2 entraîneurs exerçant leurs fonctions au sein dudit club seront sélectionnés.

Exemple de sélection dans une région administrative où 2 clubs ou plus trouvent leur siège social :

Les 2 entraîneurs ayant le plus grand nombre d'athlètes sélectionnés pour l'équipe des Jeux du Québec et disponible pour y aller seront choisis. Advenant le cas où 1 entraîneur sélectionné ne soit pas disponible pour participer aux Jeux, il sera en droit de désigner un autre entraîneur de son club pour le remplacer.

En cas d'égalité :

1. Les entraîneurs provenant de la dite région seront priorisés s'ils sont disponibles pour y aller.

2. Les entraîneurs des athlètes sélectionnés pour l'équipe des Jeux du Québec ayant obtenu le plus de médailles d'or et disponible pour y aller seront choisis.
3. Le répondant régional peut faire la sélection des entraîneurs qui accompagneront l'équipe des Jeux du Québec.

***Tout autre méthode de sélection des entraîneurs et/ou accompagnateur pourra être utilisée, en autant que tous les entraîneurs ayant des athlètes sélectionnées pour l'équipe des Jeux du Québec de la région en question soient d'accord.*

**** Ce mode de sélection devra être écrit et signé par tous les entraîneurs présents à cette finale régionale.*

Formulaire de consentement - Finale Jeux du Québec : Nous demandons aux participants de bien vouloir apporter leur carnet de santé puisque tous les jeunes qualifiés pour l'équipe des Jeux du Québec de leur région devront remplir un formulaire de consentement. Ce formulaire est obligatoire pour pouvoir participer à la Finale Provinciale des Jeux du Québec.

«Mes premiers Jeux du Québec»

N.B. : Cette compétition s'adresse aux plongeurs des niveaux récréatifs et introduction à la compétition et aux plongeurs qui n'ont pas le nombre de plongeurs pour participer à la compétition de la finale régionale des jeux du Québec.

	Tremplin de 1m	Tremplin de 3m
Catégorie	Plongeur	Plongeur
9 ans et moins	3	3
10-11 ans	4	4
12-14 ans	5	5
15-17 ans	5	5

La catégorie est déterminée par l'âge de l'athlète au 31 décembre de l'année de compétition en cours.

**Les sauts et les chutes sont acceptés avec un CD de 0,5 pour les sauts et 1.0 pour la chute avant et de 1.1 pour la chute arrière au 1m et au 3m

Le CD du plongeur arrière droit (201A) et du plongeur arrière groupé (201C) seront les mêmes pour cette catégorie, soit de 1.5 au 1m et 1.7 au 3m.

Exclusions : Les plongeurs ayant obtenu leur passeport niveau espoir.

Spécification : Les plongeurs participant à cette compétition ne sont pas éligibles à participer à la finale Provinciale des jeux du Québec 2023

Horaire

12h30	Échauffement à sec	
13h00	Échauffement pour tous	
	1m	3m
13h30	Début pratique réservée	
Épreuve 1	Fille E- D et Garçon E - D	Fille C et Garçon C
	Pratique réservée	
Épreuve 2	Fille C et Garçon C	Fille A-B et Garçon A-B
	Pratique réservée	
Épreuve 3	Fille A-B et Garçon A-B	Fille E- D et Garçon E - D

* l'horaire final sera présenté le jour même. Une pratique réservée de 15 minutes sera accordée avant chaque début d'épreuve

· À noter également que les jeunes participants à « Mes Premiers Jeux » feront les épreuves en même temps que les participants à la « Finale régionale des Jeux du Québec », mais ne pourront se qualifier pour la « Finale provinciale des Jeux du Québec ».

Formulaire d'inscription

Finale régionale des Jeux du Québec – 15 janvier 2023

Club hôte: Club de plongeon Réseau aquatique Drummondville

	Nom	Prénom	F	H	« Finale Régionale » ou « Mes premiers jeux »	Catégorie	Tremplin	
							1m	3m
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

Club: _____
Personne responsable: _____
Téléphone: _____
Courriel: _____

Date limite d'inscription : 12 janvier 2023

Adresse de retour:
mvadnais@piscinesdrummondville.com
819-477-1063 poste 8109